

AIDE À LA CRÉATION EN RÉSIDENCE

APPEL À CANDIDATURES 2021

AGENCE LIVRE,
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE



L'aide à la création en résidence a pour but d'attribuer une rémunération à des auteurs¹ invités en résidence par une structure du Réseau régional des résidences d'écritures de Nouvelle-Aquitaine, afin de leur permettre de mener à bien un projet d'écriture personnel. Elle vise également à soutenir et, au besoin, à accompagner la structure de résidence.

- **Date limite de candidature: vendredi 19 février 2021 à minuit.**
- **Le dossier de candidature est à soumettre à ALCA par la résidence d'écriture.**

¹ Le terme « auteurs » s'étend ici dans son acception la plus large: il s'agit des écrivains, traducteurs, photographes édités, dessinateurs, illustrateurs, scénaristes, coloristes, metteur en scène, artistes plasticiens, réalisateurs et scénaristes de films.

SOMMAIRE

Introduction	p. 2
Cahier des charges 2021	p. 3
<i>Principes généraux</i>	p. 3
<i>Critères d'éligibilité</i>	p. 3
<i>Nature de la résidence</i>	p. 4
<i>Rémunération des auteurs</i>	p. 4
<i>Transports</i>	p. 4
<i>Restauration</i>	p. 4
<i>Frais de séjour</i>	p. 4
<i>Convention</i>	p. 5
<i>Modalités d'attribution</i>	p. 5
<i>Appel à candidatures</i>	p. 5
Le lieu de résidence	p. 6
Choix de l'axe de candidature	p. 7
Le résident ou la résidente	p. 8
Le projet d'écriture en résidence	p. 9
Documents à joindre au dossier de candidature ..	p. 10
Contacts, renseignements	p. 11
Date limite de dépôt des candidatures	p. 11

INTRODUCTION

ALCA Nouvelle-Aquitaine invite les structures du Réseau régional des résidences d'écritures de Nouvelle-Aquitaine à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une aide au projet :

- Une aide à la résidence d'écriture versée à un de leurs résidents accueilli en 2021.
- Un accompagnement professionnel de leur structure.

Ce séjour en résidence peut être continu, fractionné et/ou réparti entre deux lieux du Réseau régional des résidences.

Il s'agit de soutenir les lieux de résidence du Réseau de Nouvelle-Aquitaine, en leur proposant un accompagnement construit à la carte, selon les besoins du projet soutenu et de la structure de résidence elle-même ; voici les grandes lignes de ce dispositif :

- Un choix entre cinq axes de candidature.
 - Axe 1 : Aide à la résidence de diffusion ou de médiation.
 - Axe 2 : Aide à la résidence de création périlittéraire.
 - Axe 3 : Aide à la résidence de création pour un auteur reçu dans un lieu de résidence émergent ou récent (moins de deux ans d'existence).
 - Axe 4 : Aide à la résidence d'un auteur émergent.
 - Axe 5 : Aide à la résidence pour accompagner un projet d'écriture à long terme.
- Un séjour en résidence d'une durée de huit semaines en 2021.

- Une aide à l'écriture de 3 200 € net, octroyée par ALCA Nouvelle-Aquitaine et versée directement à l'auteur accueilli en résidence (ALCA s'acquittant par ailleurs des cotisations Urssaf afférentes).

- Une prise en charge par ALCA des frais de transport aller-retour de l'auteur dans la limite de 200 € par résidence accompagnée.

- Prise en charge de frais de médiation éventuelle à hauteur de 500 € maximum par résidence accompagnée.

Un accompagnement professionnel d'ALCA construit selon les besoins du projet, de l'auteur et/ou de la structure : conseils résidence, conseils juridiques, aide ingénierie, mise en relation avec le réseau et les professionnels de la filière, etc.

CAHIER DES CHARGES 2021

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- En 2021, ALCA attribuera six aides à la résidence.
- Le dispositif d'aide à la résidence a pour but d'attribuer une rémunération à des auteurs et/ou des artistes invités en résidence par une structure du réseau régional des résidences d'écritures de Nouvelle-Aquitaine, afin de leur permettre de mener à bien un projet d'écriture personnel. Cet accompagnement a également pour but de soutenir et d'accompagner la structure de résidence porteuse du projet en résidence et d'encourager les parcours d'auteurs au sein du Réseau de résidences néo-aquitain.
- ALCA Nouvelle-Aquitaine invite les structures du Réseau régional des résidences d'écritures de Nouvelle-Aquitaine à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une aide à la résidence d'écriture versée à l'un de leurs résidents accueilli en 2021.
- Le dossier est soumis à ALCA par la structure de résidence d'écritures porteuse du projet.
- Il s'agit de soutenir financièrement les structures du réseau régional des résidences d'écritures de Nouvelle-Aquitaine dans leur projet d'accompagnement à la création en prenant en charge une aide à l'écriture versée directement à l'un de leurs résidents, tout en leur proposant un accompagnement professionnel et artistique, construit à la carte, selon leurs besoins et leurs demandes en tant que structure de résidence, ou selon les besoins du projet accompagné en résidence.
- Les structures candidates ont le choix entre cinq axes de candidature :
 - Axe 1 : Aide à la résidence de diffusion ou de médiation.
 - . Favoriser des résidences de diffusion et de médiation à l'issue de la publication d'un livre écrit en résidence lors d'un précédent séjour.
 - . Bénéficiaire, au besoin, d'un accompagnement ALCA : conseils résidence, aide ingénierie, mise en relation avec le réseau et les professionnels de la filière.
 - Axe 2 : Aide à la résidence de création périllittéraire.
 - . Permettre à l'auteur ou à l'autrice de créer un concert dessiné, une exposition, une mise en voix de textes, une vidéo, un scénario, etc., à partir de son œuvre littéraire.
 - . Bénéficiaire, au besoin, d'un accompagnement ALCA : conseils résidence, aide ingénierie, mise en relation avec le réseau et les professionnels de la filière.
 - Axe 3 : Aide à la résidence de création pour un auteur reçu dans un lieu de résidence émergent ou récent (moins de deux ans d'existence).
 - . Accueillir un auteur ou une autrice pour l'écriture d'une création littéraire personnelle dans un lieu de résidence récent, ayant commencé à accueillir des auteurs depuis moins de deux ans.
 - . Bénéficiaire d'un accompagnement ALCA : conseils résidence, aide ingénierie, mise en relation avec le réseau et les professionnels de la filière.

- Axe 4 : Aide à la résidence d'un auteur émergent.
 - . Accueillir et aider à professionnaliser des auteurs et des artistes émergents, déjà insérés dans des réseaux professionnels artistiques mais non encore publiés à compte d'éditeur.
 - . Bénéficiaire, au besoin, d'un accompagnement ALCA : conseils résidence, aide ingénierie, mise en relation avec le réseau et les professionnels de la filière.
 - Axe 5 : Aide à la résidence pour accompagner un projet d'écriture à long terme.
 - . Accompagner pour une nouvelle session d'écriture un auteur ou une autrice accueilli(e) précédemment en résidence pour son projet de création en cours.
 - . Bénéficiaire, au besoin, d'un accompagnement ALCA : conseils résidence, aide ingénierie, mise en relation avec le réseau et les professionnels de la filière.
 - Le séjour, continu ou fractionné, est d'une durée totale de huit semaines en 2021.
 - L'hébergement a lieu dans la résidence d'écriture du Réseau régional de Nouvelle-Aquitaine qui soumet le projet (et, éventuellement, dans l'une de ses résidences partenaires au sein du réseau).
 - L'aide à l'écriture est de 3 200€ net. Elle est octroyée par ALCA Nouvelle-Aquitaine et versée directement à l'auteur accueilli en résidence. Par ailleurs, ALCA s'acquittera des cotisations Urssaf afférentes, ainsi que de la contribution diffuseur et formation professionnelle.
 - La participation aux frais de transport aller-retour de l'auteur est de 200€ maximum (remboursement d'ALCA à la structure de résidence sur présentation d'une note justificative).
 - Prise en charge de frais de médiation éventuelle à hauteur de 500€ maximum.
 - Une convention tripartite lie la structure de résidence lauréate, l'auteur et ALCA.
- ALCA prend en charge la partie administrative de la résidence.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Faire partie du Réseau régional des résidences d'écritures de Nouvelle-Aquitaine.
- Accompagner un projet d'écriture en résidence d'un auteur. Le terme « auteur » s'étend ici dans son acception la plus large : il s'agit des écrivains, traducteurs, photographes édités, dessinateurs, illustrateurs, scénaristes, coloristes, metteur en scène, artistes plasticiens, réalisateurs et scénaristes de films.
- Proposer huit semaines de résidence en 2021.
- Proposer le projet d'écriture d'un auteur de langue française ou travaillant dans une des langues de France, quels que soient sa nationalité et son lieu de résidence, ou un auteur non francophone traduit en français ou dans une des langues de France.

- Pour l'Axe 1 :
 - Proposer le projet d'écriture d'un auteur (écrivain, traducteur, photographe édité, dessinateur, illustrateur, scénariste, coloriste de bande dessinée, metteur en scène) attestant d'au moins un ouvrage personnel à compte d'éditeur.
- Pour l'Axe 2 :
 - Proposer le projet de création périlittéraire d'un auteur (écrivain, traducteur, photographe édité, dessinateur, illustrateur, scénariste, coloriste de bande dessinée, metteur en scène) attestant d'au moins un ouvrage personnel à compte d'éditeur.
- Pour l'Axe 3 :
 - Proposer le projet d'écriture d'un auteur (écrivain, traducteur, photographe édité, dessinateur, illustrateur, scénariste, coloriste de bande dessinée, metteur en scène) attestant d'au moins un ouvrage personnel à compte d'éditeur.
- Pour l'Axe 4 :
 - Proposer le projet d'écriture d'un auteur (écrivain, traducteur, photographe édité, dessinateur, illustrateur, scénariste, coloriste de bande dessinée, metteur en scène) attestant d'au moins un ouvrage personnel à compte d'éditeur.
 - Ou proposer le projet d'écriture d'un auteur émergent, c'est-à-dire pas encore publié à compte d'éditeur, ayant un projet d'écriture et justifiant de productions ou de créations artistiques antérieures insérées dans les réseaux de création ou de diffusion professionnels.
- Pour l'Axe 5 :
 - Proposer le projet d'écriture d'un auteur attestant d'au moins un ouvrage personnel à compte d'éditeur et accueilli précédemment dans une structure de résidence qui souhaite poursuivre l'accompagnement à l'écriture et à la création de ce projet en cours.
- Respecter les délais de carence.
 - Celui de l'auteur à la date de dépôt de la demande : un an révolu après l'obtention d'une autre aide du contrat de filière Livre, du contrat de filière Arts plastiques, du Fonds de soutien Cinéma, octroyée par la Région Nouvelle-Aquitaine ou d'une aide de l'Oara.
 - Celui de la structure de résidence : un an révolu après l'obtention d'une aide à la résidence.

NATURE DE LA RÉSIDENCE

La résidence offrira à l'auteur et l'artiste le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail d'écriture personnel en cours. Il sera libre de consacrer au moins 70 % de son temps à ce travail. Il pourra cependant être sollicité pour quelques rencontres professionnelles, scolaires et/ou publiques. Ce programme sera construit conjointement entre la résidence d'écriture et le résident, avant le séjour en résidence. ALCA met en place un accompagnement artistique

à la carte, c'est-à-dire selon les besoins des résidents et de la structure, et s'efforce par ailleurs de répondre à leurs demandes de contacts avec les créateurs, les éditeurs, les producteurs, les diffuseurs, les lieux culturels, les publics et les manifestations en région Nouvelle-Aquitaine.

RÉMUNÉRATION DES AUTEURS

Une aide à la création est associée à cet appel : 3 200 € net pour huit semaines. Elle sera versée par virement bancaire à l'auteur en deux fois : une première moitié à l'arrivée en résidence, une seconde moitié en milieu de séjour. L'aide fera l'objet d'une note de droits d'auteur et ALCA s'acquittera des cotisations obligatoires pour le compte de l'auteur (précompte Urssaf), ainsi que la contribution diffuseur et formation professionnelle.

TRANSPORTS

- ALCA et la structure de résidence prendront en charge les frais de transport aller-retour de l'auteur de son domicile au lieu de résidence, de la manière suivante :
 - ALCA participera aux frais de transport aller-retour de l'auteur, dans la limite de 200 € (remboursement à la structure de résidence sur présentation d'une note de frais de transport).
 - La structure de résidence prendra en charge l'éventuel complément de frais de transport, au-delà des 200 € pris en charge par ALCA.
- Les frais de déplacement sur les lieux de rencontres publiques seront pris en charge par la structure de résidence.
- Le résident gardera à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.

RESTAURATION

- Le résident est autonome pour sa restauration.
- Seront pris en charge uniquement les repas liés aux rencontres proposées par la structure de résidence et ALCA.

FRAIS DE SÉJOUR

Le résident aura à sa charge les dépenses suivantes :

- Les frais relatifs au développement de son projet personnel.
- Sa restauration, hors temps de médiation et éventuel repas d'accueil, selon les usages de la structure de résidence accueillante.
- Ses déplacements personnels.

CONVENTION

Ces principes et conditions de séjour sont régis par une convention tripartite, signée en amont de la résidence entre ALCA, le lieu ou les lieux de résidence du réseau régional et l'auteur.

Cette convention fera apparaître, entre autres, les engagements des trois parties, ainsi que le partenariat entre ALCA et le lieu de résidence pour l'accompagnement du séjour en résidence de l'auteur. Un calendrier prévisionnel des rencontres sera joint en annexe.

• Engagements d'ALCA :

1. Prise en charge budgétaire :
 - a. Aide à la résidence d'un montant de 3 200€ net, octroyée par ALCA Nouvelle-Aquitaine (l'agence s'acquittant par ailleurs des cotisations sociales afférentes) et versée directement à l'auteur accueilli en résidence.
 - b. Participation aux frais de transport aller-retour de l'auteur, dans la limite de 200€ par auteur et par résidence (remboursement à la structure de résidence sur présentation d'une note de frais de transport).
 - c. Valorisation de la résidence :
 - Prise en charge d'une « Mémoire écrite », entretien écrit de fin de résidence, publié sur *Prologue*, la revue numérique d'ALCA.
 - Prise en charge d'une « Mémoire photographique », par un photographe résident en Nouvelle-Aquitaine, à proximité du lieu de résidence.
 - Mise en œuvre de la communication de la résidence.
 - d. Prise en charge de frais de médiation éventuelle à hauteur de 500€ maximum.
2. En partenariat avec le lieu de résidence, mise en place par ALCA d'un accompagnement artistique du résident. ALCA répondra par ailleurs aux demandes de mise en contacts avec les créateurs, les éditeurs, les producteurs, les diffuseurs, les lieux culturels, les publics et les manifestations en région Nouvelle-Aquitaine.
3. Accompagnement et conseils ingénierie construits à la carte, selon les besoins et les demandes de la structure de résidence.

• Engagements de la structure ou des structures de résidence :

1. Offrir un lieu d'hébergement pour le temps de la résidence.
2. Prise en charge financière et logistique de ce lieu de résidence.
3. Mise en place, avec l'appui d'ALCA, d'un accompagnement artistique du résident. Par ailleurs, le lieu de résidence répondra aux demandes de mise en contacts avec les créateurs, les éditeurs, les producteurs, les diffuseurs, les lieux culturels, les publics et les manifestations en région Nouvelle-Aquitaine.

4. Médiation : élaboration d'un programme des rencontres publiques et interventions, construit conjointement avec l'auteur et ALCA (ces rencontres occupant moins de 30% du temps de la résidence).
5. Prise en charge des frais de bouche de l'auteur lors des temps de médiation.
6. Prise en charge des frais de transport lors des temps de médiation.
7. Être l'interlocuteur du résident et lui donner les contacts des référents d'ALCA.
8. Assurer le suivi du projet et de la résidence.

• Engagements de l'auteur :

1. Résider dans le lieu de résidence aux dates prévues.
2. Signaler au lieu de résidence et à ALCA toutes ses absences supérieures à deux jours consécutifs.
3. Travailler sur le projet d'écriture personnel pour lequel il a postulé à la résidence.
4. Informer le lieu de résidence et ALCA de l'avancée de ce projet.
5. Participer à quelques rencontres publiques, scolaires et/ou professionnelles le temps de sa résidence (ces rencontres occupant moins de 30% du temps de la résidence).
6. Informer le lieu de résidence et ALCA, à l'issue du séjour, de la poursuite de son projet d'écriture.
7. Envoyer au lieu de résidence et à ALCA deux exemplaires du livre à parution, si ce projet aboutit à une publication.
8. Veiller à faire figurer sur l'ouvrage une mention de remerciements.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Les dossiers sont examinés par un jury d'experts mis en place par ALCA. Le jury se réunira pour délibérer fin février 2021. Les structures seront averties du choix final du jury par courrier signé de la direction d'ALCA.

APPEL À CANDIDATURES

Date limite de candidature : vendredi 19 février 2021 à minuit.

- Bénéficier d'une aide financière : aide versée directement au résident, pris en charge de frais de transport, de communication, de médiation.
- Bénéficier de l'appui administratif d'ALCA : rédaction convention, versement de l'aide, etc.
- Travailler en lien avec ALCA pour accompagner artistiquement ce projet d'écriture.
- Travailler en lien avec ALCA pour valoriser ce projet d'écriture.
- Travailler en lien avec ALCA pour communiquer sur ce projet d'écriture.

LE LIEU DE RÉSIDENCE

Nom du lieu de résidence soumettant le présent dossier :

.....

Responsable du séjour en résidence :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail :

Nom du lieu de résidence éventuellement associé :

.....

Responsable du séjour en résidence :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail :

L'auteur ou l'autrice accueilli(e) en résidence d'écriture :

Nom :

Prénom :

Titre du projet accompagné en résidence :

Date et lieu du séjour en résidence, continu ou fractionné :

.....

.....

.....

Fait à :

Le :

*Signature du représentant
de la résidence soumettant le projet :*

CHOIX DE L'AXE DE CANDIDATURE

□ Axe 1: Aide à la résidence de diffusion ou de médiation

- Favoriser des résidences de diffusion et de médiation à l'issue de la publication d'un livre écrit en résidence lors d'un précédent séjour.
- Favoriser des résidences de diffusion à l'issue de la publication d'un livre.
- Bénéficier, au besoin, d'un accompagnement ALCA : conseils résidence, aide ingénierie, mise en relation avec le réseau et les professionnels de la filière.

□ Axe 2: Aide à la résidence de création périlittéraire

- Permettre à l'auteur ou à l'autrice de créer un concert dessiné, une exposition, une mise en voix de textes, une vidéo, un scénario, etc., à partir de son œuvre littéraire.
- Bénéficier d'un accompagnement ALCA : conseils résidence, aide ingénierie, mise en relation avec le réseau et les professionnels de la filière.

□ Axe 3: Aide à la résidence de création pour un auteur reçu dans un lieu de résidence émergent ou récent

- Accueillir un auteur ou une autrice pour l'écriture d'une création littéraire personnelle dans un lieu de résidence récent, ayant commencé à accueillir des auteurs depuis moins de deux ans.
- Bénéficier d'un accompagnement ALCA : conseils résidence, aide ingénierie, mise en relation avec le réseau et les professionnels de la filière.

□ Axe 4: Aide à la résidence d'un auteur émergent

- Accueillir et aider à professionnaliser des auteurs, des autrices et artistes émergents, déjà insérés dans des réseaux professionnels artistiques mais non encore publiés à compte d'éditeur.
- Bénéficier, au besoin, d'un accompagnement ALCA : conseils résidence, aide ingénierie, mise en relation avec le réseau et les professionnels de la filière.

□ Axe 5: Aide à la résidence pour accompagner un projet d'écriture à long terme

- Accompagner, pour une nouvelle session d'écriture, un auteur ou une autrice accueilli(e) précédemment en résidence pour son projet de création en cours.
- Bénéficier, au besoin, d'un accompagnement ALCA : conseils résidence, aide ingénierie, mise en relation avec le réseau et les professionnels de la filière.

LE RÉSIDENT OU LA RÉSIDENTE

Nom :
Prénom :
Pseudonyme éventuel :
Date de naissance :
Nationalité(s) :
Numéro de Sécurité sociale :
Adresse complète :
Pays :
Téléphone :
E-mail :
Blog ou site Internet :

Profession :

- Auteur, autrice
- scénariste
- Illustrateur, illustratrice
- Coloriste
- Traducteur, traductrice
- Réalisateur, réalisatrice, scénariste de film
- Metteur ou metteuse en scène de théâtre, auteur ou autrice de théâtre
- Artiste plasticien ou plasticienne
- Autre(s) (précisez) :

L'écriture et la création sont-elles ses principales sources de revenus ?

Oui / Non

Quelles sont ses activités professionnelles et sources de revenus habituelles ?

.....

Est-il dispensé ou est-elle dispensée de précompte Urssaf ?

Oui / Non

Si oui, merci de fournir la copie de son attestation de dispense de précompte de l'année en cours.

A-t-il ou a-t-elle déjà bénéficié d'une résidence ou d'une bourse d'écriture, d'illustration ou de traduction ?

Oui / Non

Si oui, précisez :

- En quelle(s) année(s) et le nom de l'organisme qui lui a accordé une bourse ou résidence :

.....

A-t-il ou a-t-elle déjà bénéficié d'une aide du contrat de filière Livre, du contrat de filière Arts plastiques de Nouvelle-Aquitaine, du fonds de soutien cinématographique de Nouvelle-Aquitaine ou d'une aide de l'Oara ?

Oui / Non

Si oui, précisez :

- En quelle(s) année(s), le type d'aide accordée et son montant :

.....

.....

LE PROJET D'ÉCRITURE EN RÉSIDENCE

Titre (provisoire ou définitif) :

PRÉSENTATION DU PROJET

(En quelques lignes - une présentation plus détaillée sera jointe au dossier)

.....
.....
.....
.....
.....

Y a-t-il d'autres auteurs, artistes ou personnes ressources associés à ce projet?

Oui / Non

Si oui, précisez leur(s) prénom(s), nom(s) et qualités:

.....
.....
.....
.....

L'auteur ou l'autrice est-elle déjà en contact avec un éditeur?

Oui / Non

Si oui, merci de joindre une copie du contrat signé, ou une lettre d'engagement de l'éditeur pressenti.

D'autres aides ou bourses ont-elles déjà été sollicitées pour ce projet?

Oui / Non

Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de sa demande (aide accordée / refusée / en attente):

.....
.....
.....
.....

Quel type d'accompagnement de la part d'ALCA souhaitez-vous pour ce projet?

.....
.....
.....

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE (à fournir par la structure de résidence)

1. Le présent formulaire rempli et signé par la structure de résidence soumettant le présent dossier.
2. Une lettre précisant vos motivations à accueillir cet auteur ou autrice en résidence, en situant son projet d'écriture dans la chronologie de son œuvre et l'intérêt de le développer dans votre structure de résidence d'écriture. Cette lettre précisera également quel type d'accompagnement vous souhaitez pour ce projet de la part d'ALCA (par exemple: liens avec le territoire, aide ingénierie, création artistique, aide juridique, etc.).
3. Une présentation du projet de l'auteur ou de l'autrice pour la résidence: une brève note d'intention, qui peut être accompagnée de tout document iconographique, d'extraits écrits ou de liens vers des extraits filmés.
4. La bibliographie, la filmographie ou la liste des créations complètes de l'artiste. Merci de respecter l'ordre suivant: titre, éditeur ou producteur, année de publication, coauteur éventuel (scénariste, co-scénariste, illustrateur, etc.).
5. Le cas échéant, une copie du dernier contrat d'édition de l'auteur ou de l'autrice signé (copie de l'ensemble des pages).
6. Si pertinent: copie du contrat signé pour le projet en cours, ou lettre d'engagement de l'éditeur, du producteur ou du diffuseur pressenti sur le projet.
7. Calendrier prévisionnel des rencontres prévues (publiques, scolaires et/ou professionnelles).
8. Pour l'Axe 2 spécifiquement:
Le cas échéant, joindre le CV des personnes ressources éventuellement impliquées et associées au projet (vidéaste, chorégraphe, musicien, etc.).
9. Pour l'Axe 3 spécifiquement:
Joindre votre projet de structure de résidence en précisant son année de création, votre bilan depuis la création de la résidence (liste des résidents accueillis).
10. Pour l'Axe 5 spécifiquement:
Joindre la copie de la convention de résidence précédente liant l'auteur ou autrice et la structure.

MODALITÉS D'ENVOI DU DOSSIER

Dossier complet à envoyer
avant le 19 février 2021 à minuit,
par courriel uniquement à :

residences@alca-nouvelle-aquitaine.fr

CONTACTS, RENSEIGNEMENTS

ALCA Nouvelle-Aquitaine

- **Site de Bordeaux :**

Aimée Ardouin
Résidences
+33 (0)6 95 61 10 06
aimee.ardouin@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Marion Colin
Chargée de mission création et vie littéraire
+33(0)5 47 50 10 17
marion.colin@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Nathalie André
Remplaçante de Flore Laroussinie
Chargée de programme création et vie littéraire
+33(0)5 47 50 10 13
nathalie.andre@alca-nouvelle-aquitaine.fr

- **Site de Limoges :**

Bertille Sindou-Faurie
Chargée de mission création et vie littéraire
+33 (0)7 50 56 76 62
bertille.sindou-faurie@alca-nouvelle-aquitaine.fr

- **Site de Poitiers :**

Sylvia Loiseau
Chargée de mission création et vie littéraire
+33(0)5 49 88 80 05
sylvia.loiseau@alca-nouvelle-aquitaine.fr

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Vendredi 19 février 2021 à minuit.